

Image not found or type unknown



Prelevements de fonds de gestion d'immeuble en copropriete

Par **serdus**, le **28/01/2008** à **16:08**

mon gestionnaire de copropriete m'a fait la proposition de faire les prelevements automatiques de fonds pour gerer les charges de l'immeuble. qui légalement doit etre le beneficiaire de ce prelevement le syndic ou n'importe quelle autre organisme, car pour moi les prelevements sont effectues aux noms de differents restaurants.